



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix juillet à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 03 juillet 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Martine GIL, Marie LORENTE,
Messieurs Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Thierry ROQUE, Pierre-Jean ROUGEOT.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Gilles VICENTE

M. Pierre-Jean ROUGEOT donne procuration à Mme Catherine FIS
M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

175- 2023 Renouvellement ligne de trésorerie – Régie Assainissement

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que lors du transfert de la compétence assainissement à la communauté en 2018, il avait été souscrit un prêt relais d'un montant de 700 000 € auprès du Crédit Agricole pour faire face aux travaux en cours, prorogé en 2020 pour une durée de 24 mois sous contrat n° 0003756925 sur le budget régie assainissement.

Arrivée d'échéance au 1^{er} juin 2022, le Crédit Agricole, ne disposant pas à ce jour de propositions intéressantes en matière de taux et de durée d'amortissement longue, nous propose de renouveler le prêt relais dans l'attente de la proposition de consolidation.

Les propositions de taux actuellement ne s'étant pas améliorées, il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie et de la consolider dans l'année

Le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir lui donner pouvoir pour le renouvellement de cette ligne de trésorerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de renouveler le prêt relais n°0003756925 d'un montant de 700 000€ conclu auprès du Crédit Agricole aux conditions qui seront proposées au Président étant entendu que ce prêt sera consolidé dans l'année.

MANDATE Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

